

Pour diffusion immédiate

SIX MOYENS POUR LE CANADA D'INSTAURER MAINTENANT DES PROGRAMMES DE SERINGUES EN PRISON : UN RAPPORT

Une recherche communautaire offre des recommandations pour mettre en œuvre des PSP au Canada

TORONTO, 3 février 2016 – Une recherche a conclu qu'il est sans contredit possible de mettre en œuvre des programmes de seringues en prison (PSP), pour fournir du matériel d'injection stérile aux détenus qui s'injectent des drogues et contribuer à prévenir la transmission du VIH et du virus de l'hépatite C (VHC); et qu'on devrait le faire dès maintenant.

Un rapport rendu public aujourd'hui présente les conclusions d'une étude de deux ans qui a impliqué une consultation sans précédent auprès d'un vaste éventail de parties prenantes, y compris des ex-détenus, des chercheurs canadiens et internationaux, des fournisseurs de soins de santé ainsi que des représentants d'organismes en VIH, enjeux autochtones, santé des femmes, réduction des méfaits et droits des détenus, de même que des visites de terrain dans des prisons de la Suisse.

Les six recommandations formulées dans le rapport, pour la mise en œuvre efficace de PSP dans les établissements correctionnels fédéraux, vont comme suit :

1. Les détenus devraient avoir un accès facile et confidentiel à des PSP et à du matériel d'injection stérile, sans conséquences disciplinaires.
2. Les détenus devraient avoir un accès constant à de l'information sur l'injection plus sécuritaire ainsi qu'à de l'éducation et du soutien en la matière, auprès d'employés formés à cet effet.
3. Les PSP devraient adopter une approche hybride ou à modèles multiples, pour la distribution dans chaque établissement.
4. La mise en œuvre et la prestation de PSP devraient inclure une consultation continue et significative auprès des parties prenantes, et une éducation à leur intention, afin d'assurer l'accessibilité des programmes et la concrétisation de leurs résultats de santé positifs.
5. Les détenus devraient avoir un rôle actif dans la détermination des programmes, structures et politiques concernant les PSP.
6. Le système de justice, y compris le Service correctionnel du Canada, devrait adopter l'orientation consistant à aborder la consommation de drogue comme un enjeu social et de santé.

« La plus importante conclusion a été que tous les participants à cette recherche ont exprimé un vif appui à l'égard des PSP », résume la D^{re} Emily van der Meulen du Département de criminologie de l'Université Ryerson, auteure principale de l'étude. « Les participants à la recherche ont souligné la nécessité que les PSP soient accessibles, confidentiels et accompagnés d'éducation continue, afin de répondre à la transmission du VIH et du VHC derrière les barreaux. » Au Canada, les taux estimés de prévalence du VIH et du VHC parmi les détenus d'établissements fédéraux sont respectivement de 10 et 30 fois supérieurs à ceux de la population générale.

De plus, les prisons du Canada devraient adopter une approche à plusieurs volets, pour distribuer le matériel d'injection stérile. « Pour promouvoir l'accès de façon à répondre aux divers besoins des détenus,

chaque établissement devrait distribuer des seringues stériles d'au moins deux manières différentes, par exemple à l'aide de machines distributrices et d'un modèle qui passe par une interaction personnelle et un soutien face à face », explique Seth Clarke, coordonnateur fédéral du développement communautaire pour le Réseau d'action et de soutien des prisonniers et prisonnières vivant avec le sida (PASAN) et coauteur du rapport.

L'accès à des PSP est un enjeu touchant non seulement la santé, mais également les droits humains. « Les personnes incarcérées ont le droit à une norme de soins de santé équivalente à celle qui est offerte hors des prisons – ce principe est reconnu en droit canadien et en droit international », rappelle Sandra Ka Hon Chu, du Réseau juridique canadien VIH/sida. « Il existe des programmes de seringues depuis environ 30 ans, au Canada, mais pas dans nos prisons. Nous brimons les droits des détenus, lorsque les soins de santé en prison sont très lacunaires en comparaison avec ceux dans la communauté. Ce rapport propose des moyens concrets de remédier à cette faute. »

Le rapport, publié seulement en anglais, s'intitule *On Point: Recommendations for Prison-Based Needle and Syringe Programs in Canada*, et est accessible en ligne. Consultez www.prisonhealthnow.ca pour plus d'information.

-30-

Contact :

Lauryn Kronick

Agente des communications et du rayonnement, Réseau juridique canadien VIH/sida

Téléphone : +1 416 595-1666 (poste 236)

Courriel : lkronick@aidslaw.ca